

DINF- Service des Bâtiments. Monuments et Archéologie

Conférence-débat du 24 novembre 2004

Patrimoine bâti et développement durable

Introduction

M. Perrette ouvre la séance en rappelant que cela fait un certain temps que le développement durable est traité de façon systématique au sein du Service. Aujourd'hui c'est l'occasion de faire le point sur les relations entre ce thème et la protection du patrimoine. Voici une année, M. Paul Bissegger, rédacteur des Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud (DINF) avait remis à M. Marthaler un rapport circonstancié sur cet enjeu, et aujourd'hui le temps est venu d'en débattre. M. Bissegger commencera la présentation puis ce sera à M. Teysseire, conservateur des Monuments et des sites, de présenter les activités de la section.

Exposé de M. Paul Bissegger, rédacteur

La réflexion sur les interactions entre conservation du patrimoine et développement durable est relativement nouvelle. Jusqu'à présent, au sein de la section, on avait la conviction que l'on faisait par définition du développement durable, puisqu'on y oeuvre pour le maintien des témoins de périodes passées et qu'on y a pour objectif de donner des repères culturels, de sauvegarder des modes d'expression et d'insertion qui faisaient partie de l'identité locale et de travailler ainsi à mieux préparer l'avenir. Donc la promotion, par le DINF, du développement durable était vécu comme un soutien important aux activités du patrimoine. Il vaut cependant la peine de réfléchir plus en détail à ces questions, car le sujet est complexe, et peut même, dans certains cas particuliers, receler des contradictions. Pour caricaturer, les défenseurs du patrimoine sont souvent perçus comme des empêcheurs de tourner en rond et orientés vers le passé, tandis que le développement durable paraît tourné vers l'avenir. N'y a-t-il pas antagonisme?

Comme point de départ, M. Bissegger rappelle que tout être de bon sens devrait partager l'idée du développement durable, encore parfois galvaudée, on ne sait si c'est par ignorance ou par cynisme. Il faut aussi admettre que, si le développement durable est une notion très large, celle du patrimoine couvre une réalité plus restreinte. A tout le moins elle n'est pas rétrograde, car il s'agit d'offrir un avenir à notre passé, pour reprendre le slogan de l'Année européenne du patrimoine de 1975. Ce passé ne peut être gommé, ce sont nos racines culturelles, le témoin de modes de vie séculaires. Le patrimoine, au même titre que l'air et l'eau, fait partie des ressources non renouvelables de l'humanité. Il est non reproductible et non multipliable: ce qui est perdu l'est définitivement.

Protéger les témoins du passé, c'est adapter nos exigences à ces témoins, notamment en matière d'usage, de choix de matériaux, manifester du respect pour ce qui a été transmis. La durée de garantie ici se calcule en siècles et on a pu dire qu'elle est de 500 ans! Il est vrai qu'on a affaire à des matériaux de longue conservation dans de bonnes conditions, comme la pierre, la chaux, le bois. Bien sûr, un bâtiment, sur ce laps de temps, vit, et a toujours été adapté aux évolutions des besoins.

Aujourd'hui on peut faire évoluer un bâtiment tout en respectant l'histoire; l'ancien et le moderne ne sont pas nécessairement en opposition. Mais on ne s'adaptera pas n'importe comment aux exigences de confort modernes, il s'agit de faire preuve d'imagination et de créativité. Fréquemment se repose la question de l'affectation, ainsi le grenier à blé de Moudon édifié vers la fin de l'époque bernoise, en 1774, qui attend une nouvelle destination. Il est clair que les standards en matière de confort mais aussi d'éclairage, de sécurité, doivent être modulés pour être applicables à des bâtiments anciens; il ne faut pas à tout prix imposer à tout type de bâtiment les mêmes règles, mais découvrir l'intérêt de la différence.

Le patrimoine représente aussi une ressource économique. Il coûte cher c'est vrai, mais ces coûts offrent des emplois et des possibilités d'existence à des artisans, à des savoir-faire qui sinon risqueraient de disparaître. Et il suscite d'importants revenus, notamment touristiques. Le tourisme suisse doit son essor à la qualité de nos paysages, de nos monuments, de notre patrimoine. En 1989, les pouvoirs publics et institutions privées avaient accordé quelque 130 millions de francs de subventions pour des rénovations de bâtiments historiques, générant pour environ 1 milliard de travaux. On peut mesurer par là les conséquences négatives de certaines coupes budgétaires.

En termes culturels, on voit l'importance de réagir contre le nivellement, la banalisation des paysages. On a démolit et taillé en pièces édifices et tissus urbains pour des raisons financières; par sa valeur de référence et de symbole, le patrimoine offre un repère, un contrepoids important. Enfin, l'attention portée au patrimoine bâti stimule la recherche historique.

Au niveau environnemental on notera l'intérêt d'avoir des témoignages de techniques anciennes à faible impact sur les ressources naturelles. Le développement durable peut de son côté apporter un appui à la conservation du patrimoine, par exemple par la réutilisation d'éléments de démolition, un marché émergent qui mériterait plus d'attention.

Des contradictions sont aussi à relever. Ainsi pour économiser la ressource sol, le développement durable encourage une densification des villes, qui peut conduire à la destruction du patrimoine. Le respect de la substance historique exige souvent des philosophies d'intervention minimum, or les aspects énergétiques peuvent conduire à des programmes d'assainissement conséquents. Il faut porter une attention toute particulière à la qualité de l'isolation (vitres, matériaux). La disponibilité de matériaux est aujourd'hui bien plus vaste qu'au moment où les monuments ont été édifiés, et ce dès l'essor du chemin de fer; il faut beaucoup de discernement face à cette offre.

Un colloque scientifique a eu lieu sur ces enjeux en 1999, qui a été publié par l'EPFZ sous «Nachhaltigkeit und Denkmalpflege, Beiträge zu einer Kultur der Umsicht», Institut für Denkmalpflege, Zurich 2003.

Exposé de M. Eric Teysseire, conservateur du patrimoine

M. Teysseire s'exprime au nom de la Section, pour cette première mise en perspective du développement durable et du patrimoine bâti, et pour commencer il importe de bien situer l'action de la Section.

L'intérêt pour le patrimoine bâti date de la Renaissance. Auparavant, on se servait sans autre dans les bâtiments anciens soit pour les recycler comme tels (implantation d'une église dans un temple romain) soit pour en récupérer les blocs déjà taillés... A l'intérêt pour les témoignages d'époques révolues s'est ajouté dès le 19^e siècle le souhait de restaurer les bâtiments anciens, et une des premières interventions fut la restauration du Colisée dès 1806. Dans la prise en compte du patrimoine bâti, on doit distinguer l'approche de conservation, qui vise à transmettre un témoignage aussi authentique que possible, de celle de restauration, qui implique une intervention dans la substance bâtie dans le but d'en révéler une substance partiellement perdue.

La tâche de la Section Monuments et sites peut être présentée en quatre points:

- Connaître
- Prévenir
- Agir
- Transmettre.

Connaître

Il existe divers outils permettant de documenter le patrimoine. Tout d'abord, le recensement architectural, établi entre 1974 et 1998. Le canton comporte 170'000 bâtiments cadastrés, 70'000 d'entre eux font l'objet d'une fiche, et 18'000, soit un peu plus de 10% sont sous un régime de protection. Des recensements sectoriels ont également été faits (écoles, cures,

églises libres, chalets d'alpage du Jura...). Il y a ensuite des inventaires nationaux, comme celui d'ICOMOS sur les jardins. Le canton de Vaud n'est pas très actif sur cet inventaire, la ville de Lausanne a cependant été recensée voici une année. Enfin, des inventaires fédéraux sont des inventaires que la Confédération entreprend pour ses propres besoins, par exemple l'inventaire fédéral du paysage, l'inventaire ISOS (sites construits, soit ensembles construits et leurs environs), l'inventaire IVS (des voies historiques).

Les bâtiments sont qualifiés par une note signalant leur importance nationale, régionale ou locale. Le SAT consulte régulièrement l'inventaire ISOS, quant à l'inventaire des voies historiques, il concerne les services chargés des routes, de l'archéologie, du cadastre, de la nature... et est domicilié au Service des monuments et sites. La documentation de la situation se fait aussi à travers des publications. Ainsi la Section a publié 4 volumes sur la maison rurale vaudoise, 5 sur les monuments de l'art et de l'histoire, entre autres.

Prévenir

Pour bien accomplir sa mission, la Section cherche à agir le plus en amont possible. C'est spécialement difficile dans des projets de transformation. Les Monuments et sites ont cependant très peu de prise sur la clause du besoin. La mesure la plus efficace est le plan de classement, qui permet réellement de prévenir. En matière de planification territoriale, la Section des Monuments et sites voit annuellement environ 70 plans d'affectation et les contrôle, en amenant ses arguments. En matière de densification, il faut être particulièrement vigilant. Dans ces interactions la section travaille à définir ce qui mérite d'être conservé; M. Teyssiere cite le cas de la Bourdonnette où tous les corps de bâtiments ne seront pas conservés, par contre la disposition et l'organisation spatiale le sera.

La Section intervient aussi au niveau de l'évaluation de concours, quand il s'agit de choix concernant des bâtiments historiques (Abbatiale de Payerne, mobilier de la cathédrale, etc.); il est important d'être associé aux procédures et de ne pas devoir intervenir après coup. M. Teyssiere souligne que l'échange à travers ces procédures permet à chacun et aussi à la Section, d'assouplir ses positions, en connaissance des autres préoccupations. C'est ainsi un travail d'optimisation des projets qui se passe, à travers environ 50 dossiers de restauration à évaluer en vue d'une demande de subvention, et quelque 400 enquêtes dans le cadre de la CAMAC; de manière générale, tout ce qui est fait en amont évite des difficultés. Grâce à cette politique préventive, les procédures connaissant des oppositions ne dépassent pas le 5 pour-cent des dossiers mis à l'enquête.

Quand on intervient en fin de chaîne, quand existent des droits à bâtir, il est plus difficile de se faire entendre, mais on cherche toujours à argumenter, à convaincre. Dans tous les cas, il faut passer de l'objet isolé à la vue d'ensemble. Le maître mot est la négociation, l'adaptation, et le refus des solutions mécaniques. La sensibilisation et l'information sont essentiels, tout comme l'est une simplification dans la façon de produire les rapports et de gérer les procédures.

Architectes et maîtres d'ouvrage savent qu'il y a eu le recensement, et souvent ils viennent consulter la Section. Certaines communes aussi viennent se faire conseiller. L'accompagnement de l'auteur d'un projet au cours du processus de décision est aussi une tâche importante, qui exige une coopération interdisciplinaire; le groupe des spécialistes est différent selon l'objet. Le cas de la cathédrale est ici exemplaire. La charte de Venise recommande que toute décision importante soit prise par un ensemble de référents et pas par le seul auteur du projet.

La loi peut être un facteur négatif quand elle prévoit des surfaces normées, des hauteurs d'étages, et la Section s'emploie pour que des formulations plus souples soient trouvées. Par exemple, dans les normes pour les ascenseurs ont été introduites des exceptions en faveur des ascenseurs historiques. S'agissant des standards, il faudrait distinguer ceux qui s'appliquent au parc immobilier en général et ceux qui concernent le patrimoine historique. Les normes d'isolation ne peuvent pas être les mêmes, et l'application de normes telles que murs de protection contre l'incendie, les normes pour handicapés, pour capteurs solaires, etc. pourraient rendre impossible certaines rénovations. Il faut en intégrer l'objectif mais chercher des modulations appropriées. En matière énergétique, le chauffage électrique n'est pas une bonne chose, mais dans une église, par exemple, il se peut qu'on ne peut pas faire autrement.

Agir

Dans la pratique, on tend à s'intéresser aux bâtiments ayant les notes 1 et 2 à l'inventaire, inventaire qu'il faut d'ailleurs régulièrement actualiser. Un cas difficile est la situation des bâtiments hors zone à bâtir, il est traité conjointement avec le SAT; des dérogations permettent de maintenir des bâtiments historiques alors même qu'ils sont hors zone à bâtir. L'influence de la section passe aussi par la documentation, ainsi des analyses de matériaux, de documents d'archives (il y a un budget annuel d'environ 300'000.- pour ces activités), en vue des négociations avec les autres services, instances et les propriétaires. Deux ou trois fois par an, il faut mandater des architectes pour par des contre-propositions imposer l'attention nécessaire pour la protection du patrimoine.

Un autre volet est l'évaluation des matériaux. Il s'agit de valoriser les matériaux traditionnels, ce qui ne signifie pas que les matériaux modernes soient interdits, mais d'assurer des interventions cohérentes, employant les matériaux en fonction des programmes prévus, et en connaissance de cause. Des chartes ont été conclues avec les taveuxneurs, et les tailleurs de pierre, et on travaille dans la même dynamique avec les experts en crépis, boiseries et menuiserie. Malgré les accords des commissions paritaires professionnelles, certains artisans ont encore de la peine avec ces démarches. L'EPFL par son Expert-center est ici une aide importante.

Lors d'une restauration, on cherche le plus possible à conserver les matériaux, mais on est parfois amené à introduire des matériaux contemporains, par exemple de la colle (pour le bois), de la fibre de verre. Par la gestion de certains éléments, comme les tuiles, lors de démolitions, on peut s'assurer une réserve de tuiles anciennes, mais pour des raisons de teinture il est difficile de les réutiliser et il faut éviter l'effet "faux vieux". Le dépôt de tels matériaux doit aussi être géré (peut-être en coordination avec celui du canton de Berne).

Enfin, la question des incendies est gérée par la protection des biens culturels rattachée à la PC. Originellement conçue pour les situations de guerre, la PC couvre maintenant les cas de catastrophe, et en l'occurrence dispose de relais communaux et les forme.

Transmettre

Il a déjà été question des publications de la Section. Cette activité est soutenue et importante. La transmission de l'information passe par des conférences et des séminaires internes, mais aussi par des actions vis-à-vis de l'extérieur, comme les journées du patrimoine, les rencontres entre services, la participation à des fondations et associations. La section suisse de l'ICOMOS sélectionne l'hôtel historique de l'année, et des hôtels vaudois ont déjà été à l'honneur.

Toute transmission documentaire passe naturellement par l'archivage, et notre devoir est de préparer ainsi le travail des générations futures, comme nous bénéficions du travail des générations passées, tel que, par exemple, les procès-verbaux de taxation des bâtiments de 1837, une source inestimable sur l'état du parc immobilier de l'époque. Il est très important de bien archiver et de bien utiliser les données d'archive.

Discussion

- Comment procéder lors des révisions de plans de quartier pour faire valoir les questions liées au patrimoine?
- *Les enjeux pour le patrimoine sont souvent des enjeux de densification; on peut se référer aux inventaires ISOS mais le lien avec la réalité de terrain n'est pas toujours assurée, et la section a peu de maîtrise juridique sur le processus.*
- Y a-t-il des règles en matière de patrimoine historique, ou seulement des exemples? N'y a-t-il pas de règles permettant de définir réellement ce qu'il faut faire en matière de patrimoine, des bases factuelles et moins des pesées d'intérêt?
- *Les règles se trouvent dans les lois, mais aussi dans des documents de référence comme la Charte de Venise, mais il y a de larges marges d'appréciation. Pour les normes applicables il ne faut pas confondre la norme et la raison d'être de la norme, qui peut trouver de nouvelles expressions.*

- Il y a un grand intérêt à anticiper. Mais quid de l'anticipation du côté du secteur privé, attaché au rendement?
- *C'est la raison pour laquelle il est si important de sensibiliser, de faire connaître, mais il ne faut pas négliger la peur du gendarme, c'est aussi une des composantes.*
- La révision de la loi améliore-t-elle cette anticipation?
- *La consultation préalable est à promouvoir, il faut éviter les contraintes excessives. Le facteur humain est important, aussi la confiance mutuelle, l'itération. 50% du travail est un travail de contact.*
- Il n'y a pas forcément contradiction entre intérêt privé et recherche du rendement et protection du patrimoine, tous les acteurs qui recherchent leur intérêt financier ne sont pas forcément dépourvus de volonté de préservation. Comment valoriser ces terrains d'entente?
- *Une approche culturelle et l'image du patrimoine sont en effet des terrains d'entente pour le dialogue avec les propriétaires et les promoteurs, mais il faudrait aussi sensibiliser les architectes à la valeur du patrimoine bâti, de même les corps de métier, les élus municipaux...*
- Précisément, qu'en est-il de la formation des architectes et des métiers du bâtiment?
- *Il y a des grandes lacunes dans ce domaine, un cours post-grade à Genève, une petite ouverture à l'EPFL. Certaines publications professionnelles proposent des tirés à part, la SIA est peu active sur ce sujet.*
- Pour ce qui concerne les archives, il y eut des périodes où on jetait trop et d'autres, comme maintenant, où il semble qu'on garde tout. Où est le juste milieu? Comment trier?
- *Il faut du recul pour trier, et c'est pourquoi il vaut mieux trop garder que pas assez. Il est important de garder les documents photographiques et surtout les plans, quant à la capacité de conservation sur informatique, elle pose un gros problème. La documentation sur l'époque bernoise est bien assurée, car à l'époque il y avait peu de bâtiments mais on gardait tout, spécialement les comptes, et on peut retrouver les interventions techniques de cette façon. Dans des temps plus récents, on ne retrouve plus que des totaux, pas le détail des dépenses et on ne peut plus retracer de quels travaux il s'agissait.*
- Conservez-vous des copies des procédures d'autorisation de construire auxquelles vous participez?
- *Cela ferait trop, c'est l'autorité de décision qui archive, en principe la commune.*
- Vous avez parlé des produits qui ont fait leurs preuves? Et en cas de doute?
- *Nous faisons appel à l'Expert-Center de l'EPFL.*

A retenir

Le débat ne fait que commencer mais la bonne volonté aidant, le partage des critères de décision en amont des projets concrets pourrait être une première action concrète d'intégration des préoccupations du patrimoine dans le DD et du DD dans la protection du patrimoine, avec la notion que ce qui importe n'est pas la norme isolée mais le bon sens et le résultat d'ensemble.